



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 11 JUILLET 2023
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Demande d'autorisation de défrichement en vue de l'extension de parcelles à commercialiser sur la ZAC du Bouquet par la communauté de communes du Pays de Luxeuil	
DÉLIBÉRATION N° 2023-097	Le onze juillet de l'année deux mille vingt-trois à 19H30 à Luxeuil-les-Bains, salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Philippe GÉRARD secrétaire de séance.
Titulaires présents : 26	
Pouvoirs : 10	
Suppléés : 1	
Retard : 1	
Nombre de votants : 37	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD	POUV	Frédéric BURGHARD	Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	RETARD		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN	POUV	Sylvie GAVOILLE
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN	POUV	Jacques DESHAYES
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC	POUV	Joël BRICE
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	POUV	Bernard GIRE	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	SUPP	Guy MAUFFREY	Stéphane KROEMER	POUV	Alain SCHELLE	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Véronique DEVOILLE
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Laurent ZIEGLER			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil les Bains est propriétaire sur la commune de Saint-Sauveur d'une parcelle en partie boisée ayant comme référence cadastrale :

- AK 85 d'une contenance d'environ de 19 hectares et 2 ares

Cette parcelle supportera la commercialisation des futures parcelles de la ZAC Le Bouquet par la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil (CCPLx). Ce projet d'intérêt général sur le plan économique est la continuité du développement de la ZAC.

Dans ce cadre, l'abattage des arbres présents est rendu nécessaire. Cette opération sera effectuée lors de la saison la plus propice en termes de travaux forestiers et donnera lieu à des compensations.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 18/07/2023 Reçu en préfecture le 18/07/2023 Publié le ID : 070-247000755-20230711-D2023_097-DE
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIIN 2023		
Objet	Demande d'autorisation de défrichement en vue de l'extension de parcelles à commercialiser sur la ZAC du Bouquet par la communauté de communes du Pays de Luxeuil	Délibération n°2023 097	Page 2 sur 2

Il convient de souligner que, sur le plan réglementaire, la CCPLx, maitre d'ouvrage, va transmettre à la DREAL ce projet qui fera l'objet d'un examen au cas par cas par le Préfet de région en tant qu'autorité environnementale, en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

Il sera procédé à un déboisement limité au strict nécessaire. La surface estimée est de 6,5 hectares.

Au sens des articles L341-3, R.341-1, il y a lieu de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle.

L'autorisation de défrichement doit être complété par un certain nombre de documents (plan de situation, plan cadastral, surface déboisée, attestation de propriété) dont une délibération de l'assemblée délibérante autorisant le Président de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil à déposer une demande.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 mai 2005 autorisant la CCPLX à créer une Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de SAINT-SAUVEUR, nommée « ZAC Le Bouquet »

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et à déposer une demande de défrichement relative à la parcelle AK 85 située sur la commune de Saint-Sauveur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président
 Jacques DESHAYES

